



ISSN (O): 2320-5407
ISSN (P): 3107-4928

Journal Homepage: www.journalijar.com

INTERNATIONAL JOURNAL OF ADVANCED RESEARCH (IJAR)

Article DOI: 10.21474/IJAR01/23977
DOI URL: <http://dx.doi.org/10.21474/IJAR01/23977>



INTERNATIONAL JOURNAL OF
ADVANCED RESEARCH (IJAR)
ISSN 2320-5407
Journal Homepage: <http://www.journalijar.com>
Journal DOI: 10.21474/IJAR01

RESEARCH ARTICLE

LES PERLES POUSSIÉREUSES AU PURGATOIRE : REGARD SUR LES CONDITIONS DE VIE ET DE SOCIALIZATION DES FEMMES INCARCÉRÉES A LA PRISON CIVILE DE ZINDER

Abdoul-Wahab Soumna

1. Enseignant -chercheur, Département de Sociologie-Antthropologie, Université André Salifou/Niger.

Manuscript Info

Manuscript History

Received: 10 June 2026

Final Accepted: 12 July 2026

Published: August 2026

Key words:-

Living conditions; socialisation, incarcerated women, prison environment, civil prison, Zinder.

Abstract

Niger, like all other African countries, has its own standards and values that govern society. In order to ensure the safety of all, prisons have been established in the regions. The Zinder prison is a closed facility dating back to the colonial era (1905-1945) which houses individuals awaiting trial as well as those who have been tried and convicted by the courts. The inmates are both men and women. The aim of this study is to understand how women incarcerated in Zinder civil prison live and socialise in their new environment. To address this concern, a mixed approach is used throughout the study, following a causal and functional framework. To do this, a questionnaire was sent to the women; then three interview guides were sent out, one to prison administrators, another to social workers from the various Organisations involved, and the last to the prison nurses. According to this research, the results obtained reveal that women incarcerated in Zinder civil prison have different socio-economic statuses. Their socialisation depends not only on the conditions of adaptation and the relationships they forge with others, but above all on the intervention of state and non-state actors. Furthermore, the results show that women incarcerated in Zinder civil prison face enormous material, moral and physical problems.

"© 2026 by the Author(s). Published by IJAR under CC BY 4.0. Unrestricted use allowed with credit to the author."

Introduction:-

Chaque société a ses normes et ses valeurs. Elle les établit en fonction des valeurs dominantes. Tout comportement qui se heurte à ces dernières implique la déviance ou la nuisance à l'ordre de la société. Ce qui conduit à une désorganisation voire à l'éclatement des conflits, des violences ou à toutes sortes de déviance au sein de la communauté. Dans les sociétés industrielles qui pourraient correspondre aux types de sociétés dans lesquelles nous vivons, Durkheim (1893) note que la solidarité organique dans laquelle les individus remplissent chacun une fonction propre, et sont de ce fait, comme organes d'un être vivant et nécessaire au fonctionnement de la totalité. Ainsi, les groupes sociaux dominants produisent des normes et punissent ceux qui les transgressent. C'est dans cet ordre d'idées que plusieurs sociétés ont décidé de créer des milieux pénitentiaires ; un milieu dans lequel on prive de liberté les personnes en attente de jugement ou qui ont été condamnées (Becker, 1963).

Corresponding Author:-Abdoul-Wahab Soumna

Address:-Enseignant -chercheur, Département de Sociologie-Antthropologie, Université André Salifou/Niger.

Dans les prisons, il existe un certain nombre de valeurs, de règles véhiculées qui permettent aux détenus de bien s'adapter. Ces règles formelles ou informelles participent à durcir pour certains les conditions de vie à l'intérieur des murs, mais elles sont également indispensables à une certaine pacification (Goffman, 1963). Ainsi, pour faciliter la socialisation ou l'adaptation des détenues dans le milieu carcéral, il a été adopté des règles relatives aux personnes soumises à des mesures privatives de liberté. Ces règles ont un caractère universel et doivent être respectées dans tous les milieux d'incarcération (ONUDC, 2009). Le parc pénitentiaire du Niger compte 41 établissements¹ surpeuplés avec 11093 détenus pour une capacité d'accueil de 10455 soit un taux d'occupation de 106,10%² avec un taux de récidiviste élevé. Ces établissements accueillent des hommes, des femmes ainsi que des mineurs qui sont généralement en conflit avec la loi. À travers des règles établies par l'Organisation des Nations Unies, le Niger a ratifié certaines règles du droit international. En effet, le traitement des personnes détenues ou emprisonnées est encadré par un dispositif légal et institutionnel. Ainsi, le rapport de Collectifs des organisations de défense de droit de l'homme et de la démocratie (CODDHD, 2004) souligne qu'il s'agit principalement du droit à la vie et au caractère sacré de la personne humaine, le droit à la sécurité et au plein épanouissement, le droit à l'éducation, le droit à l'intégrité physique et mentale, etc.

La prison civile de Zinder est une institution qui œuvre pour le bien-être et la quiétude de la population en la protégeant contre les gens qui dépravent les règles et en inculquant des nouvelles valeurs aux détenus. Cette rééducation peut faciliter leur réintégration dans la société une fois sortie du milieu carcéral. La maison d'arrêt de Zinder reçoit l'intervention des acteurs nationaux telle que la Commission Nationale de Droit Humain (CNDH), les Organisations de la Société Civile (OSC), le ministère de la justice et autres acteurs internationaux comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Programme de Nations unies pour le Développement (PNUD), le Haut-Commissariat de Nations unies au Droit de l'homme (HCDH), le Comité International de la Croix Rouge (CICR) et Prisonniers sans Frontières (PRSF) qui accompagnent l'État dans l'application des normes et valeurs citées ci-haut. Ces acteurs agissent aussi en fonction de leurs objectifs. Il s'agit pour les acteurs intervenants d'aider les détenus à surmonter les stigmatisations ou la marginalisation d'une condamnation pénale, de faire face ensuite aux effets négatifs de la période d'incarcération et les obstacles qu'ils rencontrent en essayant de les réintégrer dans la communauté, une fois sortie du milieu carcéral.

Parmi la population carcérale de la prison civile de Zinder figurent les femmes qui sont en conflit avec la loi. Elles ont leur propre quartier, car la question du genre et les traditions culturelles et religieuses nécessitent que les femmes se trouvent dans un environnement où elles peuvent s'épanouir entre elles.

L'émergence du « Sandpoint » féministe a eu pour effet de placer les femmes au centre de la recherche de manière à produire une meilleure compréhension de leurs expériences. Ce mouvement a permis de mettre en place des techniques de récits de vie qui démontrent la nécessité de travailler à partir de la notion de parcours et de cheminements des femmes incarcérées, écrivent (Chetcuti-Osorovitz & Paperman, 2020). Ainsi, depuis le début des années 2000, ce champ de recherche en sciences humaines et sociales connaît un nouvel essor en articulant la problématique de genre à celle d'une sociologie carcérale. En effet, les femmes forment un groupe des avantages par rapport aux hommes dans presque toutes les sociétés en termes de bien-être sur l'éducation, la santé, le revenu, l'accès et le contrôle de moyens de production ainsi qu'en termes de pouvoir. Mais, il est constaté que dans les prisons civiles comme celles de Zinder, les femmes incarcérées sont aussi contraintes de vivre dans un milieu où elles sont stressées et privées de leur liberté. En dehors, de ces abus dans les prisons, elles font face à des conflits, des violences intra cellule ou bien entre les Co chambrées. Ces violences entre femmes sont graves, car les plus fortes menacent les plus faibles afin de pouvoir s'asseoir aux meilleures places pour avoir les meilleures parts pendant la distribution de la nourriture.

On observe également la difficulté de mener un travail efficace de réinsertion dans une prison surpeuplée. La réinsertion ne commence pas le jour de la sortie : c'est un processus à suivre pour une longue durée. Ce processus doit s'effectuer avec l'accompagnement et le soutien de son entourage, au sein même de la prison. C'est le cas des programmes de formation de base et professionnelle visant à améliorer le niveau global d'instruction des détenus. Mais cela n'est pas facile à faire et à bien réussir à cause de leur surpeuplement. Partant de ces constats, nous cherchons à savoir dans quelle condition de vie se fait la socialisation des femmes à la prison civile de Zinder ? De façon spécifique, quels sont les profils des femmes incarcérées à la prison civile de Zinder ? Quelles sont les formes

¹ Document de politique pénitentiaire du Niger, octobre 2019

² Direction Générale de l'administration et de la sécurité pénitentiaire, effectifs des détenus à la date de 31 mai 2021

de socialisation de femmes en milieu carcéral ? Et quelles sont les difficultés liées à leur socialisation en milieu carcéral ? L'objectif général de cette recherche est d'analyser le processus de socialisation des femmes incarcérées dans la prison civile de Zinder. De façon spécifique, cet article analyse les formes de socialisation des femmes dans la prison civile de Zinder. Il questionne également les difficultés liées à leur socialisation en milieu carcéral.

Méthodologie de la recherche:-

La recherche s'est déroulée dans la prison civile de Zinder située dans l'ancien quartier de Birni.

Pour conduire cette recherche, l'approche mixte a été utilisée. En effet, il est question d'analyser les conditions de vie et de socialisation des femmes incarcérées dans la prison civile de Zinder. Pour la méthode quantitative, une enquête exhaustive a été réalisée compte tenu du nombre restreint de 39 détenues. En ce qui concerne la méthode qualitative, des entretiens individuels ont été conduits auprès de 12 agents de l'administration pénitentiaire et un responsable des organisations de la société civile. Pour l'administration des outils de collectes des données, il a été collecté des informations auprès des femmes incarcérées et l'administration pénitentiaire. La recherche a donc associé la recherche documentaire, les entretiens semi-directifs, l'enquête par questionnaire et l'observation directe. Les différents thèmes traités au cours de cette recherche tournent autour des conditions de vie et de socialisation des femmes détenues dans la prison civile de Zinder.

En ce qui concerne le traitement des données quantitatives issues du questionnaire, on a procédé à un traitement via le logiciel SPSS. Les guides d'entretiens et les questions ouvertes du questionnaire ont été traités manuellement. Aussi, faut-il le préciser que nous avons procédé à une triangulation des données et une analyse thématique des contenus. Cet exercice nous a permis de comprendre les enjeux liés à l'analyse des conditions de vie et de socialisation des femmes incarcérées dans la prison civile de Zinder. Par ailleurs, pour l'ancrage théorique de la recherche, le modèle causal (Durkheim, 1893) est utilisé pour expliquer que l'incarcération des femmes est le résultat de plusieurs facteurs et engendre à son tour un nombre d'effets importants. Quant au modèle structuro fonctionnaliste (Parsons, 1937), il a permis de comprendre le fonctionnement de la prison de Zinder en se basant sur les conditions de vie et de socialisation des femmes incarcérées et l'environnement dans lequel elles se trouvent, les relations que ces femmes entretiennent entre elles et le monde extérieur. Cet ancrage théorique nous a permis d'analyser les résultats obtenus au cours de cette recherche.

Résultats de la recherche:-

Dans cette partie, nous allons analyser les profils sociodémographiques des femmes incarcérées, les formes de socialisation ainsi que les difficultés liées à leur socialisation en milieu carcéral.

Profils sociodémographiques des femmes incarcérées à la prison civile de Zinder :-

Répartition des femmes détenues selon leur groupe d'âge :-

Tableau1 Répartition des femmes enquêtées par groupe d'âge

Groupe d'âge	Effectifs	Fréquence %
Moins de 18ans	8	20,5
18-23 ans	12	30,8
24-28ans	8	20,5
29-33 ans	2	5,1
34-38ans	4	10,3
39 à plus	5	12,8
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain, prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

L'analyse du tableau 1 montre que ces femmes sont majoritairement jeunes. Celles qui sont âgées de 18 à 33 ans totalisent une fréquence cumulée de 56,4 % alors que les femmes âgées de moins de 18 ans représentent 20,5 %. En effet, les résultats issus de cette étude révèlent que les jeunes sont les plus exposées aux dangers qui se caractérisent par la fougue de l'âge de la jeunesse. Par conséquent, elles peuvent devenir mères sans être mariées malgré les pesanteurs socioculturelles et religieuses de la société à laquelle elles appartiennent. Durant cette période, les enquêtées ont commis plusieurs maux dans les sociétés où elles vivent. Ces maux sont entre autres le meurtre, le vol,

la bagarre, l'avortement et l'infanticide. La part importante de la tranche 18-23 ans, regroupant des femmes de toutes les situations matrimoniales (excepté veuve) sont présentes dans la prison civile de Zinder.

Leur présence s'explique par le fait qu'elles se croient assez majeures pour prendre leurs responsabilités. Mais elles se retrouvent dans des ennuis qui les poussent à aller commettre des infractions. D'une part, cela est dû à la pauvreté et à la démission des parents de leurs responsabilités de prendre en charge ces êtres vulnérables. Certains parents n'accordent pas une attention particulière aux besoins de leurs enfants particulièrement à ceux des filles. D'autre part, ce sont les hommes qui négligent leur responsabilité vis-à-vis de leurs femmes et cela engendre des situations précaires. L'incarcération des femmes dans la prison civile de Zinder peut aussi s'expliquer par leur faible niveau d'instruction.

Répartition des femmes détenues selon leur niveau d'instruction

Tableau 2 : Répartition des femmes enquêtées selon le niveau d'instruction.

Niveau d'instruction	Effectifs	Fréquences %
Primaire	7	17,9
Secondaire	8	20,5
Etude coranique	10	25,6
Aucun	14	35,9
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

Il ressort du tableau 2 que 35,9% des femmes n'ont aucun niveau d'instruction, 20,5% ont le niveau secondaire, 25,6% ont fait des études coraniques et 17,9% ont le niveau primaire. A cet effet, les données de cette étude montrent une faible fréquentation de l'école moderne des femmes enquêtées. Cette faible fréquentation avec un pourcentage de 38,4% (17,9 + 20,5), de la population enquêtée contre 35,9% de celles qui n'ont jamais fréquenté l'école moderne peut être un facteur explicatif à la présence de plusieurs femmes dans la prison civile de Zinder. Ce faible pourcentage n'est pas surprenant quand on sait qu'au Niger, jusqu'à une date récente, l'éducation des jeunes filles/femmes notamment moderne est négligée à cause des pesanteurs socioculturelles et la mauvaise interprétation des textes islamiques. A titre illustratif, on a en 2021-2022 un taux brut de scolarisation des filles qui ne fait que décroître au fur et à mesure : 56, 68% au primaire, 20,01% au collège et 4,64% au lycée, selon l'annuaire statistique du Ministère de l'Éducation nationale du Niger. Ce faible niveau d'instruction peut être un facteur dans la mesure où celles qui n'ont pas été à l'école ou celles qui ont peu fréquenté l'école ne connaissent pas leurs droits et leurs devoirs en général et les limites de leur liberté en particulier. Par conséquent, elles peuvent s'adonner à des actes qu'elles pensent être banales et qui peuvent leur être par la suite fatal.

Catégorie socioprofessionnelle des femmes avant leur incarcération:-

S'agissant des catégories socioprofessionnelles des femmes incarcérées à la prison civile de Zinder, le tableau ci-dessous donne les informations suivantes:-

Tableau 3 : Répartition des femmes enquêtées selon leurs catégories socioprofessionnelles.

Profils	Effectifs	Pourcentage
Commerçante	23	59,0
Sans employ	6	15,4
Scolaire	1	2,6
Cultivatrices	6	15,4
Autres	3	7,7
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate une proportion de 59% des femmes commerçantes, les sans-emploi sont de 15,4% ; les cultivatrices sont de 15,4%. De plus, 2,6% des scolaires et enfin celles qui pratiquent autres choses comme tresse et henné ont une proportion de 7,7%. La prépondérance des femmes commerçantes dans ce milieu est due au fait que les commerçantes sont toujours en transaction financière avec d'autres personnes. Elles font des activités génératrices de revenus comme la vente de beignet, des galettes, etc., pour lesquelles il leur arrive des fois d'emprunter de l'argent ou des matières premières dont le remboursement peut conduire à des conflits. Mais

un gardien pénitenciaire ajoute : « la plupart des femmes qui sont incarcérées ici sont de très jeune âge et la majorité d'entre elles ne font rien comme activité avant d'être incarcérées »³. L'infirmière pénitenciaire abonde dans le même sens en disant : « pour ce qui est des profils des femmes, il faut noter que la majorité de ces femmes n'ont pas d'activité avant de venir sur ce site. Elles ne font rien dans la vie, elles profitent seulement de certaines occasions pour exercer leurs actes. (Entretien du 02/10 /2023) ».

Zone de provenance des femmes enquêtées:-

Tableau 4. Répartition des femmes enquêtées selon leur zone de provenance.

Zone de provenance	Effectifs	Fréquence en %
Départements	20	51,3
Ville de Zinder	17	43,6
Nigeria	2	5,1
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023

À travers les données de ce tableau, on comprend qu'un peu plus de la moitié des femmes incarcérées à la prison civile de Zinder provient des différents départements de ladite région avec un taux de 51,3%, pendant que 43,6% des femmes sont de la ville de Zinder. Il faut noter que la prison civile de Zinder accueille des gens d'autres pays de la sous-région comme le Nigeria avec un pourcentage non négligeable de 5,1%. La présence de femmes de différents départements dans la prison civile de Zinder s'explique, d'une part, par le dysfonctionnement des prisons dans certains départements et d'autre part, par la gravité du chef d'accusation. Quant aux détenues de nationalité étrangères, elles ont été prises sous prétexte de trafic humain le long du trajet Nigeria –Niger-Lybie.

Un administrateur pénitenciaire notifie:-

Dans les années passées, nous accueillons les gens de Magaria, Matamey, Tanout, Gouré, Belbeji, Damagram Takaya et Mirria. Mais aujourd'hui dans la majorité des cas avec la création de plusieurs centres de détention, nous accueillons les détenues des chefs lieu des départements qui n'ont pas de centre de détention comme Belbeji, Damagram Takaya et Mirria auxquelles s'ajoutent celles de la ville de Zinder. (Entretien du 03/10 /2023) Cet état de fait crée déjà un surpeuplement pour la prison civile de Zinder et fait regrouper par la même occasion des détenues de divers horizons contribuant à un large partage d'expériences dans la connaissance, la maîtrise et la commission des délits et crimes.

Motifs et durées de l'incarcération des femmes dans la prison civile de Zinder.

Motifs de l'incarcération des femmes:-A la question de savoir les motifs de leur incarcération les réponses suivantes ont été données

Tableau 5 : Répartition des femmes incarcérées selon les motifs d'incarcération

Motifs d'incarcération	Effectifs	Fréquence en %
Vol/complicité de vol	7	17,9
Complicité de viol	1	2,6
Infanticide	7	17,9
Trafic humain	1	2,6
Meurtre/Complicité de meurtre	4	10,3
Bagarre	4	10,3
Coup et blessure	6	15,4
Avortement	4	10,3
Trafic de drogue	1	2,6
Menace de mort	1	2,6
Détournement d'argent	3	7,7
Total	39	100,0

Source : Données de terrain prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

³Entretien du 02 /10 /2023

Il ressort du tableau 5 que 17.9% des femmes sont incarcérées pour cause d'infanticide contre 10,3% pour avortement. Il est également enregistré un pourcentage de 10,3% pour meurtre et complicité de meurtre. Ce même pourcentage a été enregistré pour les bagarres. Pendant qu'on enregistre 17.9% de femmes incarcérées pour vol et complicité de vol, 15, 4% d'entre elles sont incarcérées pour coups et blessures et 7,7% pour détournements d'argents. Les motifs d'incarcération comme les trafics de drogue, les trafics humains, les viols et les menaces de mort ont équitablement enregistré un pourcentage de 2,6%. Pour le cas de l'infanticide, nos différents interlocuteurs déclarent qu'il se fait de plusieurs façons. En effet, certaines détenues enterrent l'enfant vivant, d'autres lui brise la tête ou le jette dans des ordures hors du village ou encore dans la brousse. Au cours de cette recherche, trois détenues ont expliqué comment elles se sont débarrassées de leurs indésirables nouveau-nés après l'accouchement. Pour la première détenue, elle affirme : « Au moment où j'ai commencé le travail d'accouchement, j'ai quitté le village pour aller en brousse toute seule. J'ai accouché et j'ai tué et laissé le nouveau-né dans la brousse. »⁴

La deuxième disait:-

Mes parents ne veulent pas de l'enfant que je porte et moi j'ai profité de cette occasion pour l'éliminer. Lorsque j'ai accouché dans la chambre, mes parents sont au niveau du lieu de rassemblement des femmes « Madaka », j'ai entendu le premier cri du bébé et j'ai pris le nouveau-né et j'ai cassé son cou avec mes propres mains » (Entretien du 17/09/2023)

Quant à la troisième détenue, elle renchérit:-

On était en train de piler le mil lorsque j'ai commencé à me sentir très mal ; Je suis allée me coucher dans la chambre. Lorsque toutes les femmes ont quitté notre concession, je suis sortie et j'ai pris le chemin de la brousse. Arrivée là-bas, j'ai mis au monde un enfant et je l'ai enterré vivant. (Entretien du 17/09/2023). Ces différents récits expliquent les raisons d'incarcération de ces femmes à la prison civile de Zinder et démontrent par la même occasion les multiples stratégies qu'elles adoptent pour échapper au verdict populaire. Ces infanticides sont à la limite programmés par la société dans la mesure où les enfants conçus hors mariages tout comme leurs mères traînent des stigmatisations et des clichés tout au long de leurs vies surtout si les enfants sont vivants.

L'intégration sociale de ces types d'enfants (appartenance à une association, mariage, recherche de promotion sociale...) reste hypothétique et des langues n'hésitent pas à se délier pour leur rappeler leurs conditions sociales surtout lorsqu'ils cherchent à se distinguer dans la masse par des compétences physiques, matérielles ou intellectuelles. C'est pourquoi pour leurs mères, leur élimination physique demeure la seule solution pour échapper aux conséquences d'un acte dont elles ne sont pas forcément et toujours les principales actrices. Mais pour d'autres acteurs sociaux enquêtés, les différents délits observés dans la société sont souvent liés à la précarité économique des ménages. Ces propos ont été corroborés par le régisseur de la prison civile de Zinder qui disait:

Les causes de l'incarcération des femmes ne sont rien d'autre que la pauvreté. Certes on dit qu'elles sont incarcérées pour des délits ou crimes commis tels que l'infanticide, les bagarres suivies de coup et blessure, crédit, trafic de drogue, mais tous ces actes ont pour origine la pauvreté. (Entretien du 02 /10 /2023). On peut donner du crédit aux propos du régisseur lorsqu'on constate que le pourcentage le plus élevé de femmes incarcérées soit 17,9% concerne le vol et la complicité du vol qui renvoie à la recherche certes du gain facile, mais peut être par nécessité. Toutefois, le pourcentage de 15,4% est assez interpellateur dans les milieux féminins notamment dans une ville conservatrice comme Zinder où la pudeur, le retrait et la douceur sont jusque là considérés comme des vertus cardinales chez la femme.

Durée de l'incarcération des femmes à la prison civile de Zinder:-

Le jugement est un acte juridique qui permet de statuer sur le sort des détenues. Pour le cas des détenues à la prison civile de Zinder, le tableau ci-dessous fournit les informations suivantes :

⁴Entretien du 17/09/2023

Tableau 6 : Répartition des femmes selon qu'elles sont jugées ou non

Avez-vous été déjà jugée	Effectifs	Fréquence en %
Oui	14	35,9
Non	25	64,1
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

Le tableau 6 montre que 64,1% des enquêtées ne sont pas jugées contre 35,9% qui ont déjà eu leur jugement et continue de purger leurs peines. Pour celles qui n'ont pas été jugées, beaucoup d'entre elles ignorent la cause du non-jugement. D'autres ont été appelées pour la première audience et elles attendent la prochaine ou les prochaines audiences. Beaucoup d'entre elles ont l'impression que leurs dossiers sont oubliés par la Justice. C'est ce qui crée chez les détenues un climat de peur, d'anxiété et de frustration. Ce retard s'explique par la lenteur des services étatiques dans le processus du jugement et l'insuffisance des ressources humaines. Ce qui fait que le temps passé dans la prison par les détenues avant leur jugement reste plus ou moins long. Un responsable de l'ONG « grandir dignement »⁵ affirme dans ce sens : « L'incarcération de certaines femmes ne fait qu'augmenter le désordre. Pour les délits mineurs, une autre alternative peut être utilisée en lieu et place de l'incarcération tel que le Travail d'intérêt général. »⁶

Le propos tenu par cet acteur de la société civile explique la nécessité d'impliquer d'une manière générale les détenus pour la réalisation des travaux communautaires au lieu de les maintenir dans la prison pendant des longues durées les amenant parfois à s'habituer avec la vie du milieu carcéral à telle enseigne que certaines optent pour la récidive volontaire après leurs libérations.

Les formes de socialisation des femmes incarcérées à la prison civile de Zinder:-

Relation entre les détenues et le personnel pénitentiaire comme forme de socialisation:-

La durée dans la prison conduit certaines détenues à tisser des relations de diverses natures avec les agents pénitentiaires, toute chose qui facilite le contact tripartite entre les agents pénitentiaires, les détenues et leurs familles. La figure n° 1 donne une idée de la nature des relations qu'entretiennent les femmes détenues à la prison civile de Zinder avec le personnel pénitentiaire.

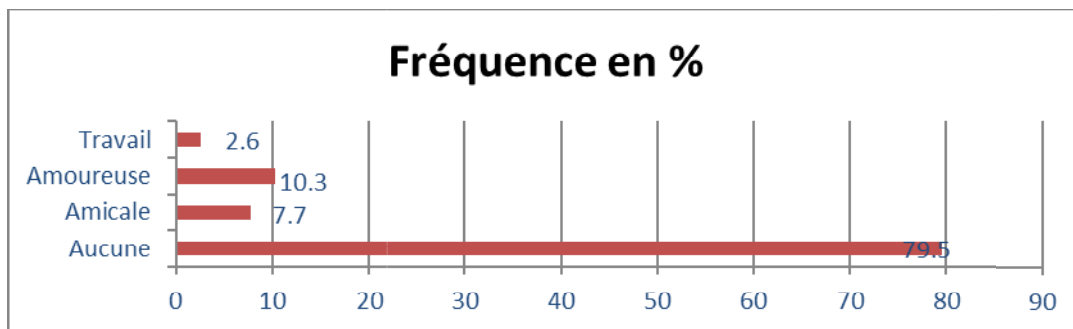


Figure 1 : Distribution des enquêtées selon la nature de relation entre les femmes incarcérées et le personnel pénitentiaire.

Source : Donnée de terrain, prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

A la lecture du graphique n°1, on constate que 2,6% des femmes ont une relation de travail (information, porte-parole) avec le personnel pénitentiaire. 10,3% des femmes interrogées ont des relations amoureuses avec des agents pénitentiaires alors que 7,7% affirment avoir des relations amicales avec le personnel du milieu. Par contre, près des 4/5 des détenues, soit 79,5% affirment n'avoir aucune relation avec le personnel pénitentiaire. On peut donc

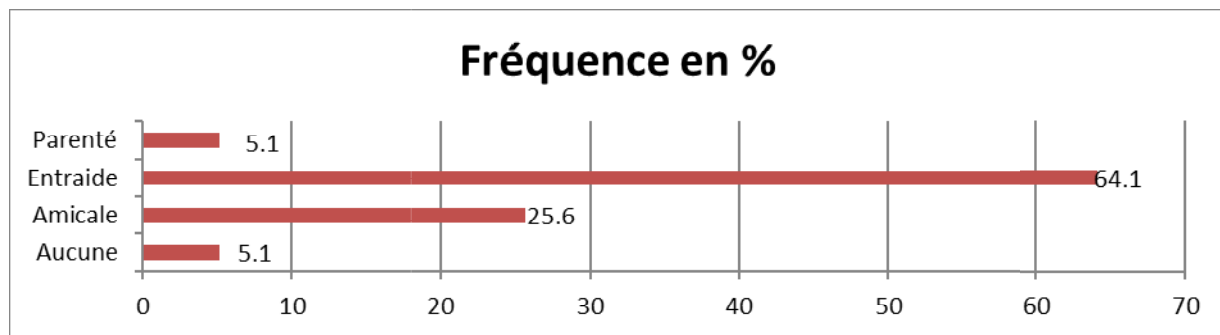
⁵Grandir dignement est une ONG qui intervient dans la prison civile de Zinder en faveur des détenues en général et des mineurs en particulier.

⁶Entretien du 23 /10/2023

conclure que toutes ces relations qu'elles soient de travail, d'information, d'amitié ou d'amour, permettent aux femmes de se socialiser à l'intérieur des murs, parce qu'il existe des interactions entre les deux parties. Mais, ces relations malgré leurs apports considérables dans la socialisation des détenues, ne manquent pas d'effets pervers. La relation entre les gardes pénitentiaires qu'elle soit amicale ou amoureuse peut engendrer diverses formes de collaboration qui facilite des pratiques peu orthodoxes à l'intérieur des murs comme la vente de la drogue, les grossesses hors mariages, les évasions organisées et même les récidives programmées. A titre illustratif, un agent pénitentiaire a affirmé : « Dans ce milieu pénitentiaire, une fille a été enceinte par un garde pénitentiaire. Mais avec l'intervention des uns et des autres, il a pris la fille en mariage après sa détention »⁷.

Relation entre les détenues comme stratégies de gestion des angoisses:-

Les détenues entretiennent diverses relations entre elles. Celles-ci sont plus intéressantes entre les détenues puisqu'elles partagent les mêmes peines quotidiennes comme nous montre le graphique suivant:-



Graphique 2 : nature de relation entre les détenues

Source : Donnée de terrain, prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

Le graphique ci-dessus montre que 64,1% des femmes détenues entretiennent des relations d'entraide entre elles dans la prison civile de Zinder. L'entraide est une action de solidarité qui permet aux femmes de s'épauler mutuellement soit moralement soit matériellement. D'après, les entretiens menés avec ces femmes, beaucoup d'entre elles ont créé un groupe qui leur permet de s'entraider. C'est l'occasion pour chaque détenue d'exposer son problème aux autres. De plus, elles discutent généralement de leur histoire, leur vie, les causes de leur incarcération afin de se sentir à l'aise pour avoir partagé avec les autres toutes ses angoisses. Dans ce même groupe, les femmes font une sorte de tontine de farine à partir de leur ration. Comme la farine qu'on leur donne ne leur permet pas d'être rassasiées individuellement une fois préparée, ces femmes rassemblent toutes leurs parts pour donner à une seule jusqu'à ce que chaque membre profite de la contribution. Parfois, elles préparent un seul repas et mangent ensemble. Bien qu'elles soient incarcérées, leur socialisation est facilitée grâce aux contacts avec les acteurs de l'extérieur.

Relation des détenues avec le monde extérieur comme forme de socialisation

Tableau 7 : Répartition des femmes selon les relations qu'elles entretiennent avec les gens de l'extérieur.

Contact avec l'extérieur	Effectifs	Fréquence en %
Oui	32	82,1
Non	7	17,9
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain, prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

Comme il apparaît sur ce tableau, 82,1 % des détenues déclarent avoir des relations avec le monde extérieur contre 17,9 % qui n'en ont pas. En effet, à travers les visites, les femmes incarcérées gardent le contact avec le monde extérieur. D'après nos entretiens avec l'administration pénitentiaire, il ressort que les détenues dont les parents ne résident pas dans la ville envoient des courriers par l'intermédiaire de l'administration pénitentiaire qui a l'obligation de vérifier le contenu avant leur transmission, à l'envoi comme au retour. Une telle relation permet aux détenues d'être en contact avec les proches pour ainsi montrer les normes sociales de solidarité dans nos sociétés. Les détenues bénéficiant des visites de leurs parents voient leur stress réduire et trouvent le courage de vivre une

⁷Entretien du 02/10/2023

nouvelle vie en gardant l'espoir et en se socialisant dans le milieu carcéral. Dans le cadre de leur socialisation, l'État et ses partenaires organisent des formations visant leur insertion socioprofessionnelle après leur libération. Des efforts comme les formations en vie associative contribuent à leur socialisation.

Les formations en vie associative comme forme de socialisation pour les détenues.

Tableau 8 : Répartition des femmes selon la formation reçue sur la vie associative.

Formation sur la vie associative	Effectifs	Fréquence en %
Oui	33	84,6
Non	6	15,4
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain, prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

Le tableau n°8 montre que 84,6 % des femmes interrogées ont reçu une formation sur la vie associative pendant que 15,4 % n'en ont pas bénéficié. Ces dernières pensent que la prison n'apprend rien aux femmes détenues. Cette formation sur la vie associative permet aux détenues de mieux comprendre les normes de la prison, ses valeurs et de savoir les respecter pour leur paix intérieure. En plus des formations en vie associative, les détenues bénéficient d'une autre forme de socialisation par les activités récréatives. L'État et ses partenaires participent à la socialisation des détenues conformément à la politique pénitentiaire du Niger. Les différentes formations reçues leur permettent d'avoir une intégration dans la société à la fin de leur emprisonnement. Cela a été confirmé par un garde pénitentiaire dans un entretien le 2 Octobre 2023 en ces termes : « Les femmes et les mineurs reçoivent des formations de la part de plusieurs structures comme la Fédération Nigérienne des Personnes Handicapées (FNPH), l'ONG « Songes », « Grandir Dignement », etc.

Les formations sont en couture, cuisine, tricotage et alphabétisation ». Les propos de ce personnel pénitentiaire montrent la contribution des associations de la société civile dans la socialisation des détenues conformément à la politique pénitentiaire du Niger. L'association des cadres et jeunes musulmans du Niger (ACJMN) fait partie des organisations religieuses qui interviennent dans l'assistance matérielle et morale aux femmes détenues à la prison civile de Zinder. Elle leur apporte des produits alimentaires, des habits, des produits cosmétiques, etc. et la cérémonie de remise a toujours été une occasion pour animer des petits exposés de sensibilisation, de moralisation voire de prêche. Malgré tous les efforts déployés par l'État et ses partenaires, les détenues rencontrent des difficultés dans leurs conditions de vie et le processus de leur socialisation.

Les difficultés liées à la socialisation des détenues dans la prison civile de Zinder:-

Dans le cadre de leur socialisation dans la prison civile de Zinder, les détenues rencontrent diverses difficultés sur le plan matériel, physique et moral.

Les difficultés liées à l'accès au logement comme entrave à la socialisation des détenues:-

L'observation faite à la prison civile de Zinder nous a permis de constater que les murailles de la prison ont été construites en pierre. Les femmes sont hébergées dans une vieille bâtisse avec une seule porte d'entrée. Le quartier des détenues dispose de deux chambres, une véranda, une douche et une cuisine qui n'est plus fonctionnelle et qui a été transformée en chambre. Les conditions d'hébergement sont traitées sous trois (3) angles à savoir : l'endroit exact de logement dans le quartier des femmes et le type de couchage utilisé.

Lieu d'hébergement:-

La figure suivante montre la répartition des femmes selon le lieu d'hébergement.

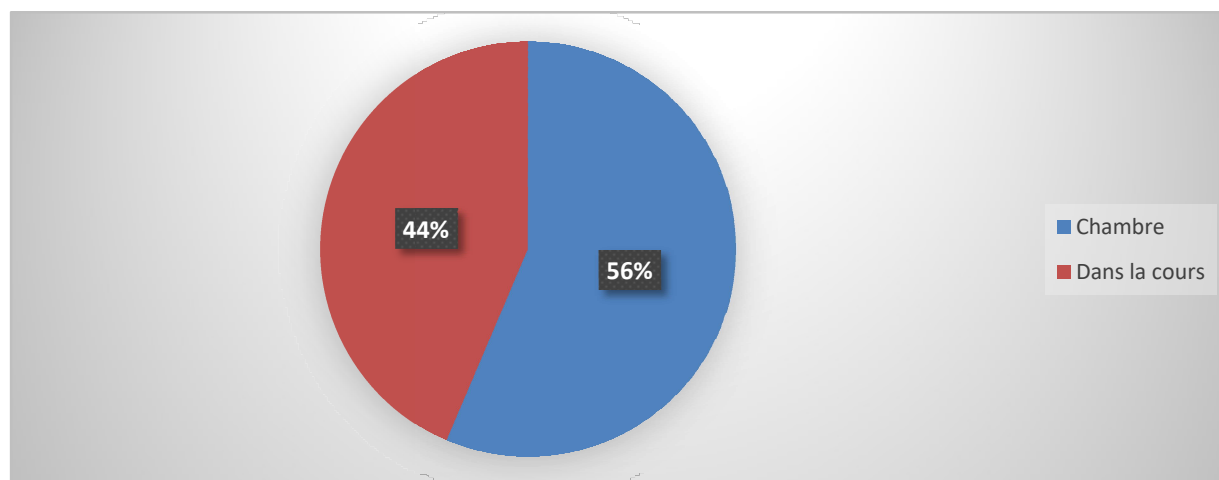


Figure n°3 : Distribution des enquêtées selon le lieu d'hébergement

Source : Donnée de terrain, prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

Ici, on voit que la majorité des femmes qui vivent dans le quartier féminin ont une place dans la chambre soit un taux de 56% contre celles qui passent leur vie dans la cour dont le taux s'élève à 44%. L'accès à une place dans la chambre dépend de l'arrivée de la détenue sur le lieu mais aussi du paiement de frais du pilage selon certaines femmes. En effet, celles qui ont duré plus longtemps dans le quartier ont généralement des places dans les chambres par contre celles qui sont nouvellement venues n'ont pas accès aux chambres pour des raisons de surpopulation sauf si la personne cohabite bien avec les autres ou si parmi les anciennes une lui cède sa place lorsqu'elle est libérée. La population féminine ne cesse de s'accroître chaque année. En effet, par exemple en 2019 et 2020, le nombre des femmes est stable à 18 individus dans le quartier, en 2024 le nombre a augmenté jusqu'à atteindre 40 femmes dans le même quartier selon l'administration pénitentiaire.

Cela a été confirmé par Sarkin gida (la cheffe des prisonnières) qui déclarait :

« La majorité des femmes qui vivent dans la cour de ce quartier sont généralement celles qui n'ont pas eu de place dans la chambre, il y a une forte surpopulation. Les gens sont très coincés ici surtout pendant la saison hivernale. La saison où même celles qui vivent dans la cour sont obligées de rentrer dans les chambres lorsqu'il pleut. » (Entretien du 20/09/2023).

Types de couchage:-

Le tableau ci-dessous montre la répartition des femmes selon la possession du couchage.

Tableau 9 Répartition des femmes selon la possession du couchage

Dormez-vous sur ?	Effectifs	Fréquence en %
Matelas	4	10,3
Nattes	35	89,7
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain, prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

Dès les premiers jours, les détenues ont en leur possession une natte offerte par la prison. C'est ainsi qu'on remarque la possession des nattes pour 89,7 % des femmes. Par contre 10,3 % disposent de matelas. Ces matelas ne sont pas donnés par la prison mais par les familles des détenues. Cela montre que les conditions de vie dans le milieu carcéral ne sont pas identiques pour toutes les détenues. Seules les femmes qui ont les moyens ou qui ont un titre dans le milieu ou encore dont les parents sont proches peuvent disposer de certains matériels. De telles situations montrent qu'il reste beaucoup de choses à faire pour l'amélioration des conditions de vie des détenues. A cela s'ajoute l'insuffisance des couvertures chez les détenues

Disponibilité des couvertures (draps) pour les détenues:-

Le tableau ci-dessous montre la répartition des femmes selon la possession de couverture

Tableau 10 : Répartition des femmes selon la possession de couverture

Avez-vous de couverture ?	Effectifs	Pourcentage
Oui	18	46,2
Non	21	53,8
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain, prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

Il ressort du tableau n°10 que 53,8 % des enquêtées ne disposent pas de couverture contre 46,2 % qui en disposent. Pourtant, selon le règlement intérieur du milieu carcéral, les détenus condamnés ou prévenus reçoivent chacun une dotation de deux couvertures et de deux nattes par an. Outre les conditions d'hébergement, celles de l'alimentation constituent une autre préoccupation dans la socialisation des détenues.

L'accès à l'alimentation comme difficulté de leur socialisation:-**Situation générale de l'alimentation des femmes détenues:-**

Selon la présente étude, il a été constaté que toutes les femmes incarcérées dans ce milieu ont accès à l'alimentation comme il a été mentionné dans le règlement intérieur de ladite prison dans le chapitre III portant sur l'alimentation : « Deux (02) repas sont servis aux détenus par jour : matin et soir. Les plats sont variés (mil, sorgho, maïs), le haricot, le riz et la viande sont servis chaque dimanche. ».

Cependant, la consommation de ces aliments dépend d'une personne à une autre. Selon, la détenue condamnée :

« Chaque matin, on nous amène de la farine de sorgho pour distribuer à toutes les femmes. Le partage se fait sous la supervision de la « sarkin gida ». On donne à chaque femme un bol de farine de sorgho pour qu'elle parte préparer elle-même. » (Entretien du 17/09/2023)

Fréquence de prise des repas par les femmes incarcérées:-

Le tableau ci-dessous présente la fréquence de consommation de la nourriture des femmes incarcérées.

Tableau 11 : fréquence de prise de repas par jour.

Prise de repas par jour	Effectifs	Fréquence en %
Une fois	11	28,2
Deux fois	24	61,5
Trois fois	4	10,3
Total	39	100,0

Source : Donnée de terrain prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

A travers le tableau n°11 on remarque une prépondérance des femmes qui mangent deux fois par jour avec 61,5 % contre 10,5 % de celles qui mangent 3 fois et 28,2 % de celles qui mangent une seule fois par jour. Selon l'explication donnée par les femmes, celles qui arrivent à manger deux fois par jour sont généralement celles qui font une tontine de farine de sorgho qu'on leur distribue. Deux à trois personnes s'associent pour s'entraider. Si on donne à chacune sa part, elles rassemblent le tout et donnent à une femme. Le jour suivant on donne à une autre ainsi de suite. C'est en fait ce qui explique la consommation de deux fois par jour. Celles qui prennent trois repas par jour sont le plus souvent celles qui reçoivent de la nourriture de l'extérieur ou qui ont des moyens d'acheter ce qu'elles désirent. Enfin, celles qui mangent une seule fois sont généralement celles qui ne veulent pas coopérer avec d'autres femmes de ce milieu, celles qui aiment trop la solitude.

Réception de la nourriture de l'extérieur:-

Le graphique ci-dessous présente la répartition des femmes selon qu'elles reçoivent ou non de la nourriture de l'extérieur

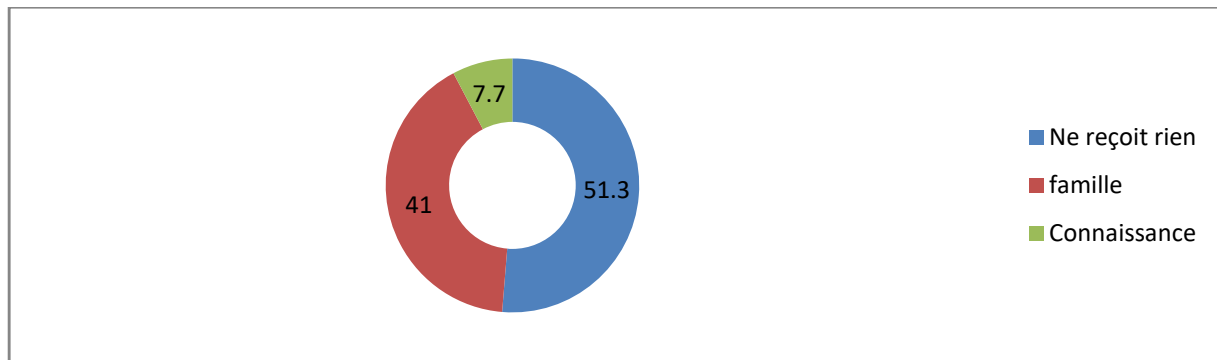


Figure 4 : Distribution des femmes selon la réception de la nourriture de l'extérieur

Source : Donnée de terrain prison civile de Zinder, Septembre-Octobre 2023.

A la lecture de la figure n°4, on constate que 51,3 % des femmes incarcérées ne reçoivent pas de la nourriture de l'extérieur de la prison. Elles se contentent seulement de ce que le milieu carcéral leur donne. Certaines d'entre elles disent que leurs familles ne sont pas dans la ville de Zinder. D'autres sont, par contre, négligées par leurs propres familles. Celles dont les familles (frères, sœurs, mères ou pères) apportent de la nourriture ont une proportion de 41 % alors que 7,7 % des femmes interrogées reçoivent de la nourriture de la part de leurs connaissances. La réception de la nourriture de la part des familles, amis et connaissances joue un rôle important dans le processus de socialisation des femmes dans le milieu carcéral. En effet, cet acte de considération permet aux unes et aux autres de bien trouver la tranquillité d'esprit en estimant que la population ne les a pas abandonnées ni à cause des délits qu'elles ont commis, ni à cause de leur séjour dans ce milieu peu appréciable de la société. Bref, Il faut noter que l'alimentation des détenus est principalement à base de céréales : sorgho, maïs, riz, niébé. D'une manière générale, la qualité et la quantité de l'alimentation restent à désirer car la dotation en vivres ne suit pas l'accroissement de la population carcérale.

Les conditions d'accès à l'eau et aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement dans la prison civile de Zinder:-

« L'eau c'est la vie » a-t-on coutume de dire. Cependant, l'observation dans la prison civile de Zinder fait cas de trois robinets qui sont ouverts en permanence pour subvenir aux besoins en eau des détenus répartis entre les cours, la cuisine et la douche pour l'entretien des latrines. Mais un des robinets est en panne et cela crée un problème d'accès à l'eau pour tous les détenus. Les femmes interrogées reconnaissent qu'il y a un sérieux problème d'approvisionnement en eau depuis la panne d'un des robinets. La stratégie de contournement utilisée est l'usage des bidons de 25 litres pour en stocker pour les multiples usages. C'est ce qu'a affirmé une détenue en ces termes :

« On amène très tôt le tuyau devant la porte du quartier, chaque femme apporte son récipient pour remplir, chacune remplit son récipient, mais les contenus des récipients ne peuvent pas leur suffire. On balance le tuyau seulement le matin. Les femmes sont obligées de s'entraider. » (Entretien du 21/09/2023) Les propos tenus par cette détenue montrent l'épineuse question d'approvisionnement en eau dans le quartier des femmes à la prison civile de Zinder, mais contribuent à un niveau de la socialisation puisque les détenues s'adaptent et s'entraident. A cette difficulté d'accès à l'eau vient se greffer le problème d'accès aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

La question d'hygiène et d'assainissement comme obstacle à la socialisation des détenues à la prison civile de Zinder:-

Il convient de préciser que le quartier des détenues dispose d'une seule latrine et le mode d'utilisation de cette latrine dépend de chaque détenue. D'après les détenues, il existe celles qui l'utilisent de façon désordonnée et d'autres respectent les règles d'hygiène. Vu le nombre important des détenues pour une seule latrine, le mode de défécation n'est pas toujours le même puisqu'il y a celles qui, sous la contrainte font leur besoin dans des pots avant de le déverser dans la latrine. Cependant, la mauvaise utilisation des latrines selon les détenues est source de transmission des maladies liées au péril fécal. S'agissant du lavage corporel, chaque détenue a droit à un bain par jour si elle le désire.

Mais certaines détenues se déclarent dans l'impossibilité de se laver chaque jour car selon elles :

« Sarki gida (cheffe des prisonnières) gronde les gens qui se lavent à tout moment pour ne pas remplir les fosses. La vidange de la fosse qui se fait presque tous les jours et est payante. Chaque fois qu'on doit vider les fosses, les femmes doivent donner 50 F chacune. » (Entretien du 20/09/2023) Le récit de vie tenu par cette détenue soulève la question de l'hygiène et d'assainissement dans la prison civile de Zinder à laquelle s'ajoute celle de leur santé.

La santé des détenues:-

Il ressort de nos entretiens avec les détenues qu'elles souffrent de divers problèmes de santé dont les plus importants sont les infections urinaires et le paludisme causés par le manque d'hygiène et d'assainissement.

En effet, toute la difficulté réside au niveau du surpeuplement de la prison au sujet duquel l'infirmier pénitentiaire déclarait :

« Le manque d'hygiène est généralement la cause de l'infection. Le quartier des femmes de ce milieu n'a qu'une seule toilette. Une toilette qui doit être utilisée par une ou deux personnes est utilisée par plus de 30 personnes. Or nous savons tous que l'infection est une maladie qui se propage rapidement. » (Entretien du 02/10/2023) Cet extrait du discours de l'agent de santé montre que les détenues sont confrontées à plusieurs maladies liées au manque d'hygiène et d'assainissement dans la prison civile de Zinder et qui est la cause des infections et du paludisme. Les soins de santé dont bénéficient les détenues sont insuffisants. D'ailleurs, certaines détenues affirment n'avoir pas accès à l'infirmerie. Il faut dire que de façon générale, la question de santé des détenues reste préoccupante compte tenu du surpeuplement de la prison et des moyens limités de l'Etat pour gérer tous les cas sanitaires observés. La réalité est plus compliquée chez les femmes allaitantes et celles qui sont enceintes. Une telle situation vécue par les détenues constitue une difficulté portant atteinte à leur socialisation.

Discussion des Résultats:-

La présente recherche porte sur les conditions de vie et de socialisation des femmes incarcérées à la prison civile de Zinder. Tout d'abord, les résultats obtenus montrent que les détenues de la prison civile de Zinder ont des profils sociodémographiques variés avec une prédominance des femmes dont l'âge se situe entre 18 et 23 ans. Par contre les études conduites par PRI (2020) au Québec montrent que le profil de la clientèle carcérale 2021-2022 présente certaines caractéristiques sociodémographiques, de santé et de criminel. Puis, il a été constaté qu'elles ont aussi des profils socio-économiques différents. Il y a, en effet, des femmes commerçantes qui constituent un taux de 59% contre des agricultrices 15,4%. Ensuite, les résultats issus de cette recherche montrent que les femmes sont incarcérées pour divers motifs, dont celui de l'infanticide qui prime sur les autres motifs avec un taux de 17,9%. L'infanticide est considéré comme étant un délit majeur et les coupables sont punies en fonction des dispositions du Code pénal. Contrairement au Nigeria où, les femmes sont celles qui sont en conflit avec la loi, ces femmes n'ont commis que des délits mineurs non violents. Ces Nigériennes sont aussi issues d'un milieu social défavorisé et marginalisé. En plus, ces femmes subissent de mauvais traitements physiques ou affectifs et souffrent de troubles mentaux, d'alcoolisme ou de toxicomanie.

En outre, les résultats montrent qu'il y a des interactions qui facilitent la socialisation des femmes. Les femmes se socialisent d'abord avec le milieu tout en respectant les normes et les valeurs et s'adaptent aux conditions de vie et elles se socialisent en créant des relations entre elles (94,9%) et les 25,6% des femmes tissent des relations avec le personnel pénitentiaire. Elles s'y créent des groupes coopératifs qui leur permettent de s'entraider et de se partager les secrets. Dans ce sens, Migliorino (2009) montre qu'en prison, les relations entre détenus sont structurées par groupe et sous-groupes qui s'établissent naturellement par nationalités, cultures, religions, mais également par profils de délinquances. Il existe des manières particulières de se saluer qu'utilisent certains détenus pour se reconnaître. De plus, les résultats de la recherche montrent que les femmes qui sont en contact avec le monde d'extérieur (82,1%) se socialisent facilement dans le milieu carcéral par rapport à celles qui ne le sont pas même s'il y'a des risques de récidives. Cela corrobore les études de Penal Reform International (2021) en Australie qui stipulent que les détenues qui restent en contact avec la famille sont sujettes à la récidive plus que les détenues isolées. Aussi, Migliorino (2009) montre-t-il que le rapport à la famille demeure assez différent chez les femmes que chez les hommes.

Du reste, les femmes se socialisent à travers des formations professionnelles qui leur permettent de réintégrer la société une fois sortie du milieu. Cela va de pair avec les actions des organisations non gouvernementales notamment celles de CICR (2019) qui œuvre pour le bien être des détenus. Parmi leurs actions on note que : 3647 détenus ont bénéficié de divers projets du CICR, 759 détenus ont suivi un régime nutritionnel amélioré, 83 détenus

ont fait l'objet d'une attention médicale individualisée... Ainsi, s'ajoutent les actions du PRSF (2023) qui montrent que ces formations leur permettent non seulement de « pallier le problème de l'oisiveté en prison, mais encore de gagner un peu d'argent durant l'incarcération ».

Enfin, les données montrent que les détenues de ce milieu afin de s'intégrer et se socialiser font face à d'énormes difficultés parce qu'il y a des règles à respecter pour la cohésion sociale. En effet, les litiges entre les détenues sont l'un des facteurs qui retardent la socialisation des femmes dans le milieu pénitentiaire. Ce ne sont que des petites querelles et des malentendus comme ce qu'on observe souvent entre la « sarkin-gida » et les détenues dans la gestion des toilettes contrairement à d'autres contextes dans lequel les formes d'agression sont aussi diverses que surprenantes. L'étude réalisée par Corkle (1992) citée par Cabelguen (2007, p.34) sur 42 cas d'attaques graves de détenus incarcérés en établissement à sécurité maximum, indique dans la majorité des cas que les victimes avaient soit été poignardées, soit reçues des coups de poing ou des coups de pied, soit subi des matraquages, soit été agressé sexuellement, ou encore brûlé. Aussi, les femmes incarcérées dans la maison d'arrêt de Zinder font-elles face à un problème de surpopulation qui expose le milieu carcéral à un grave dysfonctionnement. Une forte densité de population se solde généralement par des conséquences sociales et sanitaires pénibles. En effet, il ressort de plusieurs rapports de visites des maisons d'arrêt effectuées par le CODDHD que la surpopulation carcérale est une réalité au Niger.

La plupart des maisons d'arrêt du pays accueillent un nombre de détenus qui dépassent largement leur capacité d'accueil. La prison civile de Niamey par exemple a été conçue pour recevoir 350 détenus. Elle en accueille aujourd'hui plus de mille (1000). L'étude menée par Gilman (1974) citée par Cabelguen (2007, p.32), souligne que la surpopulation provoque des conditions de détention qui mettent en péril le respect des droits fondamentaux et vont à l'encontre de la dignité humaine. Dans ces conditions, l'agressivité serait plus forte et la concurrence pour les ressources plus serrées, ce qui affecterait la coopération et entraînerait le refus de l'implication sociale. Dans ce contexte, pour s'intégrer, elles doivent établir des stratégies complexes, notamment dans le choix des valeurs, opinions ou attitudes à adopter. Ainsi, la manière d'y faire face, d'y résister ou de s'y soumettre a permis d'appréhender une dynamique dans leur socialisation.

Conclusion:-

L'étude portant sur les conditions de vie et de socialisations des femmes incarcérées à la prison civile de Zinder fait ressortir les résultats d'une portée sociologique avérée. L'objectif de cette recherche est d'analyser le processus de socialisation des femmes incarcérées dans la prison civile de Zinder. En effet, sur la base d'une étude mixte, il a été constaté que les femmes incarcérées ont des profils socio-économiques différents. Aussi le temps d'incarcération ou plus largement la connaissance du milieu pouvait agir comme facteur explicatif du processus d'adaptation. Les détenues qui sont proches de leurs familles, celles qui ont un contact avec les autres camarades ou qui ont un contact avec l'extérieur ou encore qui ont duré plus longtemps dans le milieu semble celles qui s'adaptent et se socialisent facilement. Cependant, celles qui pensent que la prison représente un milieu socioculturel éloigné de leur milieu d'origine rencontrent plus de difficulté dans leurs processus de socialisation sur le plan matériel, sanitaire et moral. En définitive, les femmes incarcérées à la prison civile venues de plusieurs localités avec différents statuts socio-économiques reçoivent de part et d'autre des soutiens moraux et matériels. Leur socialisation fait face à d'énormes difficultés même si par ailleurs certains acteurs (État, ONG) tentent de la rendre plus facile. En guise de perspective de recherche, une étude comparative sur les prisons civiles du Niger pourrait davantage nous aider à mieux connaître les conditions de vie de socialisation des femmes incarcérées au Niger.

Références Bibliographiques:-

1. Becker, H. (1963). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*. Éditions Métailié.
2. Cabelguen, M. (2007). *Dynamique des processus d'adaptation des détenus au milieu carcéral* (Thèse de doctorat). Université Rennes 2.
3. Chetcuti-Osorovitz, N., & Paperman, P. (2020). *Genre et monde carcéral. Perspectives éthiques et politiques*. MSH Paris-Saclay Éditions.
4. Collectif des Organisations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie (CODDHD). (2004). *Rapport sur la situation des droits de l'homme en milieu carcéral au Niger*.
5. Direction Générale de l'administration et de la sécurité pénitentiaire. (2021). *Effectifs des détenus à la date de 31 mai 2021*.
6. Durkheim, E. (1893). *De la division du travail social*. Quadrige / PUF.

7. Goffman, E. (1961). *Asylums: Essays on the social situation of mental patients and other inmates*. Anchor Books.
8. Migliorino, R.-E. (2009). *Infirmier en milieu carcéral : Accompagner, soigner, réinsérer*. Elsevier Masson.
9. Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC). (2009). *La santé des Femmes en milieu carcéral : Éliminer les disparités entre les sexes en matière de santé dans les prisons*. Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.
10. Parsons, T. (1937). *The Structure of Social Action* (Vol. 1). The Free Press.
11. Penal Reform International (PRI). (2002). *Rapport sur les pratiques des droits de l'homme dans différents pays, Pakistan*. Département d'état américain. <http://www.state.gov>.
12. République du Niger, Ministère de la Justice et Garde des Sceaux. (2019). *Document de politique pénitentiaire du Niger*. Ministère de la Justice.
13. République du Niger, Ministère de l'Éducation Nationale. (2022). *Annuaire statistique du ministère de l'éducation nationale du Niger*. Direction des statistiques et de la promotion de l'informatique.